



Département de l'Aisne  
Arrondissement de Laon  
Canton de Vic sur Aisne

## **Compte-rendu du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2022.**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi trente septembre à dix-huit heures dix minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BARISIS AUX BOIS (Aisne), légalement convoqués, se sont réunis salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy PERNAUT, Maire, Président du Conseil d'Administration

**Membres présents** : M. Guy PERNAUT, M. Emmanuel FONTAINE, Mme Valérie BRAILLON, Mme Audrey HÉNON, Mme Françoise BRUNI, Mme Marie-Thérèse GOMES, Mme Suzanne ROYOLE-DEGIEUX.

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s)** :

M. Claude HENTZÉ	Représenté par	Mme Valérie BRAILLON
Mme Elisabeth OLIVEIRA	Représentée par	Mme Marie-Thérèse GOMES

**Bénévole(s) présent(s)** : Mme Françoise MYSKO.

**Secrétaire de séance** : Mme Audrey HÉNON.

### **1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 08 AVRIL 2022.**

Aucune autre remarque n'étant faite, il est procédé à la signature du registre de procès-verbaux, par les membres présents.

### **2/ APPLICATION DE RÉFÉRENTIEL M57 À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023.**

Le budget du CCAS est actuellement géré, comme le budget communal, selon la nomenclature M14.

Le nouveau référentiel M57 a vocation à être généralisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités locales.

A cet horizon, le référentiel M27 se substituera à l'instruction budgétaire et comptable M14.

- Ce dernier a été mis à jour par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques), en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.
- Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées, appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux : bloc communal, départemental et régional, tout en conservant certains principes budgétaires applicables aux référentiels M14, M52 et M71.
- Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrant, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP).

Le référentiel M57 est applicable :

- de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse, aux métropoles et à la ville de Paris,
- par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics (art. 110 loi NOTRe),
- par convention avec l'Etat, aux collectivités locales expérimentatrices du compte financier unique (art. 242 loi de finances pour 2019),
- par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (art. 106.III loi NOTRe).

La Commune de Barisis aux Bois, ayant demandé, auprès de Madame la comptable public, une application anticipée de ce référentiel au 1<sup>er</sup> janvier 2023, a obtenu un avis favorable de cette dernière, en date du 15 juin 2022.

Par délibération en date du 28 septembre 2022, la Commune de Barisis aux Bois a décidé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le référentiel M57, instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget communal.

Les obligations comptables incombant aux CCAS sont celles applicables à la Commune : le principe est que le CCAS applique l'instruction et le plan des comptes de la collectivité de rattachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

Vu l'article 106 III de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n°2015-1899 du 30 novembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis du comptable public en date du 15 juin 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Barisis aux Bois en date du 28 septembre 2022, adoptant le référentiel M57, instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Considérant qu'il est souhaitable que la bascule du budget du CCAS soit concomitamment réalisée avec celui de la Commune,

- **DÉCIDE** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le référentiel M57, instruction budgétaire et comptable M57 développée pour le budget du CCAS.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### **3/ PRÉPARATION DES ACTIONS DE FIN D'ANNÉE.**

Cette année, les personnes de 65 ans et plus (175 personnes concernées) auront le choix entre le repas ou le colis.

Une invitation avec coupon réponse sera réalisée (Thème : blanc, gris et vert) et distribuée, afin que les personnes puissent s'inscrire au repas, jusqu'à la date butoir fixée au jeudi 10 novembre 2022.

En cas d'absence de réponse, un colis leur sera automatiquement distribué.

#### **Repas**

Le repas est prévu le Dimanche 27 novembre 2022 – 11h30, dans la salle polyvalente et est limité aux 100 premiers inscrits.

Le prix du repas est fixé à 36.00 euros par personne.

Des devis ont été demandés à divers traiteurs comme suit : Apéritif-Entrée-Plat-Dessert-Boissons et Service compris.

Le choix du traiteur : Chez Jeannot à Etouvelles.

(Cocktail pétillant, Cassolette océane, Sorbet, Paleron de veau, Fromage, Dessert, Boissons comprises– nappes en papier blanches, serviettes et vaisselle fournies, serveurs (départ : 16h30 / heures supplémentaires à 32€ TTC par personnel présent)).

Champagne offert, par Monsieur le Maire et ses adjoints, aux participants.

Le repas, réservé aux Barisiens et Barisiennes (résidence principale), est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus, payant pour les conjoints de moins de 65 ans.

Pour les personnes de moins de 65 ans, désirant prendre part au repas, une participation de 36 euros leur sera demandée.

Préparation de la salle : Dimanche 27 novembre 2022 à 9 heures.

Thème : blanc, gris et vert

Proposition de décoration : boîtes à conserve, sets de table gris, pommes de pin bombées en couleur argent, touche de verdure (houx, ...).

Décoration réalisée en interne, par des bénévoles et/ou les élèves de l'école primaire de Barisis aux Bois (à voir avec Mme la Directrice).

Attention offerte à la doyenne et au doyen de la Commune.

### **Colis**

(Réservé aux Barisiens et Barisiennes – Résidence principale – 65 ans et plus).

Pour un couple dont les 2 membres ont 65ans et plus, ils se verront attribuer un colis chacun.

Pour couple dont une seule personne à 65 ans et plus, il n'y aura que cette dernière qui se verra attribuer un colis.

Les colis seront à retirer en Mairie – Salle du Conseil Municipal, le Samedi 10 décembre 2022 de 9h à 11h. Il n'y aura une distribution en porte à porte que pour les personnes ne pouvant se déplacer.

Le choix du colis se porte sur : Gamm Vert – 36€ (bonnes retombées sur la composition du colis de l'année précédente).

Prévoir l'acheminement des colis jusqu'à la Mairie car pas de livraison possible par Gamm Vert.

Afin que le CCAS puisse recevoir, en régie de recettes la participation des personnes de moins de 65 ans désirant prendre part au repas, il convient que le Conseil d'Administration délibère.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les décisions prises ci-dessus, relatives à la préparation du repas et la distribution des colis

- **FIXE** le montant qui sera demandé aux personnes de moins de 65 ans, afin qu'elles puissent participer aux Repas des Aînés du Dimanche 27 novembre 2022, à la Salle Polyvalente, à 36 euros.

### **4/ INFORMATIONS.**

- Pas de retour de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux, du tableau récapitulatif des enfants ayant participé à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de cet été, pour versement de l'aide aux familles.

### **7/ QUESTIONS DIVERSES.**

Néant.

La prochaine réunion de CCAS est prévue le **vendredi 14 avril 2023 à 18 heures.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

**Ont signé les membres présents,**

Guy PERNAUT  
Président

Audrey HÉNON  
Secrétaire de séance